La section BACHIBAC Espagnol

La section BACHIBAC s'adresse aux collégiens aussi bien Espagnol Langue Vivante A que Langue Vivante B, **ayant ou non suivi l'enseignement européen au collège**. Après la classe de seconde, l'enseignement se poursuit sauf en série technologique (STMG).

Elle s'adresse à des élèves TRES motivés ayant une grande capacité de travail et une bonne maîtrise de la langue, qui s'impliquent en cours. L'élève qui envisage d'entrer en Section BACHIBAC manifeste des capacités de communication et un intérêt réel pour le monde hispanique.

1. Cette section propose

- Un horaire d'enseignement linguistique renforcé avec des effectifs réduits en cours de langue et littérature espagnoles : les cours d'espagnol sont complétés (en 2nde) puis remplacés (en 1ère et Terminale) par de la Littérature espagnole.
- Un horaire renforcé d'enseignement en histoire-géographie dispensé en espagnol : les cours d'Histoire-Géographie en français sont remplacés par de l'Histoire-Géographie en espagnol (en Seconde: même programme que pour les « non Bachibac » ; en Première et Terminale : programme franco-espagnol)
- Un échange avec un établissement espagnol ayant pour but pédagogique de :
 - découvrir un style de vie différent (repas, horaires, loisirs...)
 - d'améliorer la pratique de la langue
 - ➤ découvrir une région d'Espagne, l'Andalousie (son patrimoine culturel, ses réalités économiques...)
- La participation à diverses sorties culturelles (cinéma en version originale, théâtre vivant, expositions, ...)

2. Horaires hebdomadaires

- Histoire-Géographie : 3 heures en Seconde, 4 heures en Première et Terminale
- Littérature espagnole : 4 heures à tous les niveaux

3. Modalités de l'épreuve au Baccalauréat

L'Histoire-Géographie est évaluée à l'écrit au baccalauréat (épreuve de 5h) ; la Littérature Espagnole se passe à l'écrit (épreuve de 4h) et à l'oral (20 minutes).

En vue de l'obtention du baccalauréat, la moyenne du candidat est établie selon la réglementation en vigueur : aux notes de contrôle continu de langue vivante A et d'histoire-géographie se substituent les notes obtenues aux épreuves spécifiques de la manière suivante :

- La note obtenue à l'épreuve spécifique de langue et littérature espagnoles en vue de l'obtention du baccalauréat est prise en compte au titre de la note de contrôle continu de langue vivante A ; elle est affectée d'un coefficient 15.
- La note attribuée à l'épreuve spécifique d'histoire-géographie en vue de l'obtention du baccalauréat est prise en compte au titre de la note de contrôle continu d'histoire-géographie ; elle est affectée d'un coefficient 15.

4. Obtention du diplôme BACHIBAC

Il faut d'abord que l'élève obtienne le baccalauréat français ; si c'est le cas, il faut alors qu'il ait la moyenne dans les deux disciplines en espagnol (Histoire-Géographie et Littérature Espagnole) pour obtenir également le Bachillerato. L'élève ne doit donc pas repasser d'autres épreuves pour le Bachillerato : les épreuves en langue espagnole servent pour l'obtention des deux diplômes.

Il est évident que cet enseignement délivré uniquement dans certains établissements du département des Pyrénées-Atlantiques est un avantage incontestable en vue de la poursuite d'études supérieures, et à bien d'autres égards.